## LE CABINET DES ANTIQUES

ET LES MÉDAILLIERS

DE L'ANCIEN COLLÈGE DE LA TRINITÉ

ET DE L'HÔTEL DE VILLE

DE LYON 1

Le 2 novembre 1792, cette belle collection était encore intacte et à l'hôtel de ville, car je vois par les registres du Conseil général de la commune, que, ce jour, « le citoyen Perret, maire intérimaire, exposa au conseil que la collection des médailles qui appartient à la Commune est dans un très bel ordre et d'un grand prix. »

Mais, ajouta-t-il, « comme on a élevé des louches <sup>2</sup> sur la fidélité de ceux à qui ce dépôt a été successivement confié, il est à propos d'édifier le public sur son existence et sa bonne tenue. »

Il fut arrêté alors « que le catalogue et l'historique du médaillier faits depuis longtemps par le citoyen Deschamps seraient proposés au conseil; — que le recollement en serait fait en présence du public et que le médaillier serait ensuite déposé dans les archives

<sup>1</sup> Voir la Revue lyonnaise, t. II, p. 135, 214 et 298.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A cette époque, quoiqu'on ne cessât de se vanter de pratiquer toutes les vertus républicaines, on volait et on dilapidait partout, avec une incroyable audace, les richesses de l'État. Le député Grégoire se vit même obligé de dénoncer à la tribune de la Convention les déprédations qui se commettaient partout. Même des représentants du peuple, en mission dans les provinces, détachèrent eux mêmes, pour se les appropier, des camées antiques qui ornaient des reliquaires, à Chartres. A Lyon, on vola le bronze de la plupart des statues des églises et beaucoup de vases sacrés.